

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR18.14PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 450'000.-  
au crédit d'investissement de CHF 1'670'000.- accordé dans le cadre du  
préavis PR13.21PR concernant le plan d'aménagement de la fermeture  
définitive de la Place Pestalozzi au trafic individuel motorisé et de sa  
mesure d'accompagnement : « une zone 30 km/h dans le quartier  
Valentin-Jordils »**

---

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 20 août 2018.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Hélène PERCEVAL, Emilienne WAGNIERE remplaçant Roland VILLARD, Jean-François CAND, Christian GIROUD, Brian OOSTERHOFF, Bart WIND et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mme Valérie JAGGI WEPF, Municipale, de Mme Vesna STANKOVIC, responsable de la filière Mobilité et de M. Pascal PITTET, chef du Service de la sécurité. Nous les remercions pour leur présence ainsi que les informations et renseignements fournis à la commission.

Le principe de la fermeture de la Place Pestalozzi au trafic automobile est acquis depuis la décision du Conseil Communal de novembre 2013.

Actuellement la fermeture avec barrières Vauban est disgracieuse et n'empêche pas les véhicules de s'aventurer dans les rues du Centre-ville en dehors des horaires de livraison autorisés

De même, les barrages de sécurité provisoires avec bac à fleurs ou véhicule lourd (au marché de Noël ou à la fête des Yodleurs par exemple) impliquent beaucoup de manutention et sont d'une esthétique et d'une efficacité discutables.

Le système de borne automatique résout ces problématiques de manière efficace en autorisant pendant les horaires définis l'accès à la zone concernée. (6 :00 à 10 :00 pour les livraisons des marchandises aux commerces)

Les services d'urgences, taxis, personnes à mobilité réduite ou riverains auront un accès garanti en dehors des horaires d'ouverture.

L'actualité internationale impose aux autorités la responsabilité de protéger la population en réduisant du mieux possible le risque terroriste ou malveillant.

Le supplément pour le dispositif anti-terroriste est de CHF 148'000.- et réduira substantiellement le risque d'attaque au véhicule bélier, améliorant ainsi la sécurité de la population lors des nombreuses manifestations de même que celle des clients des commerces en semaine.

A noter que le passage de l'Ancienne Poste, et bien qu'il présente moins de risque, sera traité lors du réaménagement global de la Place d'Armes.

**Conclusions :**

***Cette demande de crédit permettra d'installer des bornes rétractables et renforcées pour la fermeture ponctuelle au trafic des rues piétonnes de manière efficace et par la même occasion de protéger la population d'un risque d'attentat ou d'accident par véhicule bélier.***

***La commission par 5 voix pour et 2 contre vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les 3 articles du préavis***

François GILLET



Yverdon-les-Bains, le 29 août 2018